

---

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : TEMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron Monck de *Ballytramon*, dans le Comté de *Wexford*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Île du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce VINGT-ET-UNIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-quatre, et de Notre Règne la Vingt-septième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

---